**PROCES VERBAL**

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

**A 19H30**

L’an deux mil vingt-quatre, le 16 avril le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme MARTIN Véronique, le Maire

Date de convocation du Conseil 28/03/2024 Secrétaire de séance : Romain GROLLIER

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Noms  | Présents | Absents Non Excusés | Absents excusés  | PouvoirDonné à |  | Noms | Présents | Absents Non Excusés | Absents excusés | PouvoirDonné à |
| André GAY | **X** |  |  |  |  | Romain GROLLIER  | **X** |  |  |  |
| Véronique MARTIN | **X** |  |  |  |  | Vincent ROUX | **X** |  |  |  |
| Michaël STCHERBAKOFF  | **X** |  |  |  |  | Stéphanie MATHAIS-LUGEZ | **X** |  |  |  |
| Sylvie SIMON |  |  | **X** | Véronique MARTIN |  | Julien MENUEL |  |  | **X** | Michaël STCHERBAKOFF |
| Sébastien RONSEAUX | **X** |  |  |  |  | Denis BERTAGNIOLO | **X** |  |  |  |
| Henri BECHARD | **X** |  |  |  |  | Eliane CARRIER-BOURDON | **X** |  |  |  |
| Chrystel REICHLING | **X** |  |  |  |  | Fabrice VULLIEZ | **X** |  |  |  |
| Sophie RECOPPE | **X** |  |  |  |  | Sophie GOIFFON |  |  |  | Démissionne le 07/04/2024 |
| Jean-Luc MARTIN | **X** |  |  |  |  | Alain GROLLIER |  |  | **X** | André GAY |
| Laëtitia ROJAT |  |  | **X** | Stéphanie MATHAIS-LUGEZ |  |  |  |  |  |  |

Appel des élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024.

Mme le Maire annonce la démission de Madame GOIFFON Sophie.

Mme le Maire demande l’autorisation de rajouter 2 délibérations à l’ordre du jour : accord du Conseil

1. **Adhésion au groupement achat TE 38 :**
* Vu la version en vigueur en date du 23 juin 2022 de la Directive 2019/944 du 05 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l’électricité,
* Vu l’ordonnance n°2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l’utilisation de l’énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l’électricité,
* Vu l’ordonnance n°2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l’électricité et modifiant la directive 2021/27/UE, et mesures d’adptation au règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l’électricité,
* Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l’électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
* Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l’électricité,
* Vu la version en vigueur en date du 25 août 2021 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l’énergie et au climat,
* Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande publique,
* Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
* Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 septembre 2014 par TE38,
* CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de Sillans d’adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d’électricité et de services associés, afin d‘effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d’optimiser les prix des prestations.
* CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide,** à l’unanimité des membres présents :

* **D’AUTORISER** l’adhésion de la commune de Sillans au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d’électricité et services associés ;
* **D’ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et de services asssociés ;
* **D’AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
* **D’AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la comune de Sillans et ce sans distinction de procédures ou de montant, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécesaire à l’exécution de ce groupement de commandes.
* **D’AUTORISER** Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et l’Assistant à Maître d’ouvrage accompagnant TE38 lors du renouvellement du groupement, à recueillir les données relatives aux consommations d’énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.
1. **Nomination d’un représentant au SIRRA :**

Madame le maire explique au conseil que le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) est en charge de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et du grand cycle de l’eau.

Afin d’assurer la meilleur concentration possible avec les communes, le SIRRA réunit statutairement des comités de bassins qui ont pour objet de débattre des programmes et projets du SIRRA à l’échelle du bassin versant.

Chaque commune dispose d’un répresentant à ces comités de bassin, qui se réunissent semestriellement.

Le représentant désigné sera l’interlocuteur privilégié du SIRRA pour discuter des actions réalisées sur la commune et pour transmettre les besoins identifiés.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir designer un représentnant de la commune au SIRRA.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Michaël STCHERBAKOFF comme titulaire.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide,** à l’unanimité des membres présents :

* DESIGNE Monsieur Michaël STCHERBAKOFF en tant que représentnat titulaire au SIRRA
* AUTORISE Mme le Maire à signer tous les docuements relatif à ce sujet.

1. **Nomination d’un titulaire et d’un suppléant au TE38 :**

Considérant l’adhésion de la commune à Territoire d’Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement du conseil municipal de procéder à la désignation d’un nouveau délégué titulaire et d’un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu’en application de l’article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l’élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l’organe délibérant peut porter uniquement sur l’un de ses membres ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de TE38 ;

Vu les délibérations n°1, 2 , 3, 4 et 5 en date du 04 avril 2024 instaurant le nouveau conseil municipal,

Madame le Maire propose de désigner :

* M André GAY en tant que délégué titulaire
* M Henri BECHARD en tant que délégué suppléant

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide,** à l’unanimité des membres présents :

* DESIGNE M André GAY en tant que délégué titulaire au TE 38
* DESIGNE M Henri BECHARD en tant que délégué suppléant au TE38
* AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatif à ce sujet.
1. **Attribution d’une subvention à l’association « SEL» de Sillans  (Système d’Echange Local) :**

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a rencontré les responsables de l’association « SEL Sillanais » qui vient d’être créée sur la commune.

Cette nouvelle structure a pour projet de permettre à ses adhérents de partager des objets, des services, des compétences sans contrepartie financière.

Le samedi 20 avril 2024, l’association organise son premier événement autour de l’activité de jardinage : échanges de plants, de graines, de matériel, de conseils, d’idées et de bonnes pratiques.

Les dirigeants de la structure ont fait part à la commission municipale de leur obligation de souscrire un contrat d’assurance afin de couvrir les risques inhérents à l’activité et d’acquérir quelques fournitures administratives ainsi que des supports de communication.

Ces préfinancements à mobiliser immédiatement sont évalués à 250 €.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnel, la somme de 250 € afin de soutenir le lancement des activités du « SEL Sillanais » au printemps 2024.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide**, à l’unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** à l’unanimité l’attribution d’une subvention d’un montant de 250€ à l’association « SEL Sillanais » pour le lancement de ses activités au printemps 2024.
* **CHARGE** Madame le Maire d’effectuer son versement.
1. **Contrat de bail professionnel à Mme BALAZUN – salon de tatouages :**

Madame le Maire informe le conseil que le local situé au 49 B rue centrale qui était loué au cabinet d’esthétique s’est libéré en novembre 2023.

Le local est donc disponible et Madame BALAZUN Jessica, entrepreneur individuel est intéressése pour le louer afin d’exercer son métier (salon de tatouages).

Madame le Maire propose au conseil d’attribuer la location à Mme BALAZUN pour un loyer de 360 euros mensuel à compter du 1er mai 2024.

Le montant de cette location sera révisé chaque année en fonction de l’indice des Loyers Commerciaux (ILC).

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, **DECIDE** à l’unanimité des membres présents :

* **ACCEPTE** de louer le local situé 49 B rue centrale à Sillans à Mme BALAZUN Jessica pour un usage excluvisement professionnel (salon de tatouages)
* **FIXE** le loyer mensuel à 360.00 €uros (Trois cent soixante euros) à compter du 1er mai 2024 ;
* **Dit** que le loyer sera révisé chaque année sur l’indice des loyers commerciaux (ILC) ;
* A**UTORISE** Madame le Maire à signer tous documents et actes relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

**Questions diverses :**

**1/** **Organisation des commissions** : chaque élu s’inscrit dans la ou les commissions souhaitées.

Un tableau récapitulatif sera joint au PV.

**2/ Le CCAS :** Sophie RECOPPE explique les principales idées proposées par le CCAS.

Actuellement le repas des aînés et les colis de fin d’année ainsi que les aides sociales étaient la priorité du CCAS.

Sophie RECOPPE propose d’étoffer les projets :

* Faire venir la Croix-Rouge sur roues, nouveau dispositif d’action social itinérant, camion qui se déplace dans les villages pour aller vers les personnes les plus vulnérables et isolées afin de rompre leur isolement et répondre à leurs besoins. L’objectif étant de prioriser les zones rurales désertifiées.
* Camion optique qui se déplace dans les communes avec du matériel pour réaliser des examens de la vue.
* Proposition de Journées intergénérationnelles : promouvoir des échanges, des liens entre les personnes d’âges différents autour de différents divertissements comme les jeux, le sport, la musique, le théâtre, etc…
* Proposer à des Caisse de retraites de se déplacer pour aider les habitants,
* Un Registre des personnes vulnérables avait été installé lors de la canicule et du COVID, celui étant obligatoire, il sera élargi est proposé à toutes les personnes désirant s’inscrire sur celui-ci. Les données sont confidentielles et servent uniquement à garder le contact avec les personnes pour qu’elles bénéficient d’une écoute et d’une aide en cas de besoin.

**3/ Le Café de l’emploi** : Bièvre Isère Communauté a demandé le prêt d’une salle pour organiser le Café de l’emploi.

Il s’agit de mettre en relation des demandeurs d’emploi et des entreprises qui recrutent. L’objectif est de faciliter l’accès à l’emploi. Chaque personne pourra rencontrer l’employeur présent sans aucune sélection préalable.

Cette journée se déroulera le MARDI 4 JUIN 2024 de 9h à 12h au gymnase de Sillans.

**4/ Elections Européennes** : elles se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Inscription sur les listes électorales :

* + - * Avant le 1er mai directement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
			* Au plus tard le 3 mai à la mairie aux heures d’ouverture du secrétariat.

**5/ Le bâtiment de l’ancienne poste et le parking :**

Proposition de vendre le bâtiment et le parking.

En cours de discussion.

**6/ Stationnement de la vie Nivelle** : Michaël STCHERBAKOFF explique qu’il va proposer une réunion avec les habitants de la rue pour expliquer la mise en place des coussins berlinois afin de réduire la vitesse excessive et de discuter des difficultés relatives aux stationnements qui sont dangereux sur cette rue afin de trouver des solutions.

**7/ Mondial Relay** : Mme le Maire explique que la société Mondial Relay a contacté la mairie afin de trouver un point de dépôts des colis pour éviter le défilé de tous les livreurs en journée.

Mondial Relay propose d’installer un locker (point dépôts/retraits automatiques) L’avantage de cet équipement est un accès 24h/24 pour retirer ou déposer les colis.

Il faut réfléchir à un emplacement sur la commune suffisamment accessible avec une amplitude d’horaire assez grande.

Sébastien RONSEAUX propose de contacter les commerçant pour leur proposer dans un 1er temps.

**8/ Feux tricolores** : changement de programmation : phase de test en cours.

Circulation identique sur les 2 rues Joseph Béret et rue Docteur Jollans.

Le changement s’effectue sur la rue Ambroise carrier qui se fait maintenant alternativement.

C’est le Code de la route qui s’applique aux feux tricolores.

Les feux tricolores seront changés en même temps que les travaux de la rue Ambroise Carrier, les travaux se feront certainement en 2 temps.

**9/ Projet jeux à l’école** : Sébastien RONSEAUX informe sur le projet des jeux de l’école maternelle. Il sera en concertation avec l’équipe enseignante, la commission scolaires et les enfants.

L’idée serait que les jeux soient installés pour la rentrée de septembre 2024.

**10/ Un pour nom pour mon école** : Sébastien RONSEAUX informe sur le projet : un nom pour de l’école primaire de Sillans. Une liste de noms est proposée avant fin avril.

Le Conseil municipal et le Conseil d’école retiendront environ 10 noms et ce seront les enfants qui choisiront le nom définitif de l’école primaire de Sillans.

**11/ Job d’été** : Sébastien RONSEAUX Informe que 4 personnes vont être recrutées cet été pour travailler à l’école.

Le travail consistera aux nettoyages des salles de classe, du réfectoire de la cantine, des bâtiments communaux et du rangement des locaux scolaires.

**12/ Projet Mandrinades** : Sébastien RONSEAUX informe qu’une réunion ouverte à toute la population aura lieu le JEUDI 23 mai 2024 à 19h à la mairie.

**13/ Taekwondo :** Sébastien RONSEAUX informe que l’association Taekwondo vacréer un évènement lié aux Jeux Olympiques avec de multiples activités (mur escalade…). Cet évènement aura lieu le dimanche 16 juin 2024 toute la journée.

**La séance est levée à 20 h40**